



**ATELIER REGIONAL DE SENSIBILISATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ET DE LA  
COORDINATION POUR LA MIS EN ŒUVRE DES  
CONVENTIONS DE BÂLE, ROTTERDAME ET STOCKHOLM  
EN AFRIQUE FRANCOPHONE**

**Dakar (Sénégal) 05 –08 Juillet 2011**

**EXPERIENCES ET ENSEIGNEMENTS  
RELATIFS A LA MISE ŒUVRE  
COORDONNEES DES CONVENTIONS  
DE BALE, DE ROTTEDAM ET DE  
STOCKHOLM EN REPUBLIQUE  
CENTRAFRICAINE**



# PLAN

Introduction

I. Historique

II. Etats de mis en œuvre des Conventions

III. Efforts de coordination

IV. Difficultés rencontrées

V. Perspectives

Conclusion



# Introduction

- La RCA couvre une superficie d'environ 623.000Km<sup>2</sup> avec **3.512.751 habitants (RGPH 2003)** avec un taux de **croissance de 2,5%**.
- Création du Ministère de l'Environnement et l'Ecologie en 2009 et provision en personnels en 2010
- Elle est à adopter plusieurs instruments juridiques internationaux pour juguler ces problèmes récurrents de protection de l'Environnement dans les Conventions de Bâle, de Stockholm et éventuellement de Rotterdam .

# I - Historique

- 1991 signature de la **Convention de Bamako** sur l'interdiction de l'importer en Afrique des déchets dangereux « gestion des déchets dangereux produits en Afrique »
- 27 Décembre 2007 ratification de la convention de Stockholm et de la Convention de Bâle
- Désignation des Points Focaux

## II - Etats de mis en œuvre des Conventions

### I. De la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs)

- Le 30 Janvier 2004, lancement des activités du **Projet CAF/02/013 ONUDI-GEF activités habilitantes;**
- L'inventaires des pesticides, les Pcb, des Dioxines et Furannes, les sites contaminés ainsi qu'une évaluation des capacités nationales à renforcer et des institutions relatives à la gestion des Pops.
- Création d'un comité national de pilotage de la convention par Arrêté du Ministre chargé de l'Environnement.
- Des émissions radiophoniques et télévisées se réalisent afin de sensibiliser la population en vue d'une prise de conscience

## Etats de mis en œuvre (suite)

### **2 - La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements trans-frontiers des déchets dangereux et leur élimination;**

- Multiplication des contacts afin d'explorer des voies et moyens pour réaliser des activités au niveau national
- Elaboration d'un projet d'inventaire national des déchets dangereux

### **3 – Pour La Convention de Rotterdam, le processus d'adhésion est en cours.**

### III - Efforts de coordination

- Des efforts de coordination se sont manifestés à plusieurs occasions pour créer une synergie entre les activités relatives aux autres instruments juridiques internationaux liés aux produits chimiques, notamment lors des journées « Porte ouverte des conventions de l'environnement » et de la Semaine Nationale de l'Environnement.
- Au demeurant, une étude sur la connexité des conventions de Stockholm, de Bâle et de Rotterdam a été produite pour inciter les points focaux des ces instruments à travailler en réseau et d'échanger les informations / expériences pertinentes sur les questions liées aux produits chimiques.

## IV - Difficultés rencontrées

- l'absence des textes réglementaires sur les Produits Chimiques et des déchets dangereux.
- (Les textes qui régissent l'importation et l'utilisation des pesticides sont obsolètes au regard de la Convention de Stockholm. car ils datent pour la plupart des **années 60** ;
- La perméabilité des frontières avec les pays limitrophes pourrait favoriser l'importation frauduleuse des Pops qui échapperaient au contrôle des services compétents.
- Le manque de moyens matériels, techniques et financiers pour des actions de grandes envergures assorties du plan d'action auprès de la population en vue d'une prise de conscience des effets néfastes des pops sur la santé et l'Environnement.



## V - Perspectives

- La conduite à terme du Projet sur les activités habitantes constitue une étape importante et certaine à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (Pops).
- Le souhait de la RCA est d'aboutir à l'issue du plan National, à la réalisation effective d'un programme national sur la gestion des Pops. Pour cela nous souhaitons le renforcement des capacités de l'équipe nationale pour la réussite de cette mission.

# Conclusion

- En République Centrafricaine, le seul instrument dont le processus est avancé dans le domaine de la gestion des Produits Chimiques est la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (Pops). Néanmoins des efforts sont entrain d'être réalisés pour la mise en œuvre de la convention de Bâle et pour la ratification de la Convention de Rotterdam.
- Afin d'aider la République Centrafricaine dans ses efforts pour la mise en œuvre concertée des Conventions relatives à la gestion des Produits Chimiques, nous sollicitons le concours de tous nos partenaires pour la réussite de cette mission.



**Merci pour votre attention**